

2021-27.05.05

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES AVRE LUCE NOYE**

Envoyé en préfecture le 31/05/2021
Reçu en préfecture le 31/05/2021
Affiché le 
ID : 080-200070969-20210527-2021_2705_05-DE

L'An DEUX MILLE VINGT ET UN, le 27 MAI à 18 H 30, le Conseil Communautaire convoqué légalement, s'est réuni à la salle des fêtes de ESCLAINVILLERS sous la présidence de **Monsieur Alain DOVERGNE**

● Etaient présents les Conseillers Communautaires :

Mesdames PATRICE-BOURDELLE Christine, DOUAY Sonia, MARCEL Marie-Hélène, MENARD Sergine, PERONNET Fabienne, PREVOST Anne-Marie, BLIN Monique, DAMAY Lydie, RAMON Marie-Gabrielle, TESTART Laëtitia, DEMORSY Roselyne

Nombre de membres
du Conseil Communautaire

Titulaires : 67
Membres présents : 48
· dont suppléés : 0
Membres représentés : 10
Votants : 54

Messieurs DURAND Pierre, COTTARD Yves, DESROUSSEAUX Éric, CHARLES Gilles, BOUCHER Michel, DELANAUD Stéphane, de CAFFARELLI Christian, VAN OOTEGHEM J. Michel, GAWLIK Jérémy, LAVOINE Nicolas, DOVERGNE Alain, WALLET Joël, SURHOMME Alain, BEAUMONT Joël, LEVASSEUR Roger, LECONTE Yves-Robert, TEN Franck, VERONT Fabrice, DUTILLEUX Olivier, JUBERT Patrick, HOLLINGUE Rémy, M. DARCIS Philippe, LESCUREUX André, CHANTRELLE Brice, HEYMAN Christophe, MOURIER Francis, LAMOTTE Dominique, NOCHEZ Didier, DEMOUY Bertrand, PARENTY Vincent, MEGLINKY Philippe, VAN DE VELDE Michel, MIANNE Michel, LEROY Jean-Maurice, WABLE Vincent, SZYROKI Jacky, MAROTTE Philippe,

Date de la convocation
21 mai 2021

Secrétaire de séance :
Ch. De Caffarelli

● Disposaient d'un pouvoir :

M. DURAND Pierre de BLIN Nicolas, Mme DOUAY Sonia de M. LECOINTE Jean-Noël, Mme PATRICE-BOURDELLE de Mme ROSE Maryse-Corrinne, M. CHANTRELLE Brice de M. CAPELLE Hubert, M. DOVERGNE Alain de Mme ATTAGNANT Hélène, M. DE CAFFARELLI Christian de M. DEPRET Patrick, M. JUBERT Patrick de Mme BERTOUX Julia, M. MOURIER Francis de Mme RIHET Anne, M. TEN Franck de M. VIOLETTE Paul, M. DEMOUY Bertrand de Mme RIQUIER Ludivine

● Absent(e)s et / ou Excusé(e)s :

Messieurs CARON Hubert, BERTHE Pascal, LEGRAND Marc, TOURNIQUET Gautier, DAMAY Jean-Michel, BLIN Nicolas, LECOINTE Jean Noël, CAPELLE Hubert, DEPRET Patrick, VIOLETTE Paul, LOGEART Johan, CLEMENT Dominique, BENONY Miguel

Mesdames ROSE Maryse-Corrinne, ATTAGNANT Hélène, BERTOUX Julia, RIHET Anne, RIQUIER Ludivine, GAUDECHON LAMOUREUX Mélodie

**OBJET : CONVENTION MISE A DISPOSITION LOCAUX AVENANT n°5
LES SPECTACLES D'AILLY SUR NOYE**

Rapport de Monsieur Alain SURHOMME, 1^{ER} Vice-Président,

Vu la délibération du Bureau communautaire de la CCVN en date du 07 juillet 2009, portant sur la mise à disposition de bureaux et de lieux de stockage à l'association Les Spectacles d'Ailly sur Noye,

Vu l'avenant n°1 à la convention de mise à disposition en date du 1^{er} janvier 2012, relatif à la modification des modalités de calcul de la répartition des charges,

Vu la délibération du Conseil communautaire en date du 19 décembre 2019, relatif à la modification des modalités de calcul de la répartition des charges,

Vu la délibération du Conseil communautaire en date du 11 juin 2020, relative à l'annulation des loyers et charges dus par l'Association Les Spectacles d'Ailly sur Noye pour l'occupation des surfaces au Complexe Sportif Pierre Normand, pour la période du 1^{er} avril 2020 au 31 décembre 2020,

Vu la délibération du Conseil communautaire en date du 18 mars 2021, relative à l'annulation des loyers et charges dus par l'Association Les Spectacles d'Ailly sur Noye pour l'occupation des surfaces au Complexe Sportif Pierre Normand, pour la période du 1^{er} janvier 2021 au 30 juin 2021,

Vu la crise sanitaire que connaît la France depuis le 15 mars 2020 ;

Vu la demande motivée par l'association Les Spectacles d'Ailly sur Noye, en date du 29 avril 2021 (Annexe 1)

Vu l'avis favorable du Bureau communautaire du 17 mai 2021,

Compte tenu de la situation exceptionnelle,

Après en avoir délibéré à l'unanimité (54 votants : M. DE CAFFARELLI, M. DEPRET (pouvoir à M. DE CAFFARELLI), Mme DOUAY, M. LECOINTE (pouvoir à Mme DOUAY) n'ont pas voté), le Conseil communautaire :

- Convient des termes de l'avenant n° 5 ci-joint, portant exclusivement sur l'annulation des loyers et charges dus par l'association les Spectacles d'Ailly sur Noye pour l'occupation des surfaces au Complexe sportif Pierre Normand à Ailly sur Noye, du 1^{er} juillet 2021 au 31 décembre 2021,

- Autorise le Président et le 1er Vice-Président à signer l'avenant n° 5 et les documents s'y rapportant.

POUR EXTRAIT CONFORME

**Fait et délibéré, le 27 MAI 2021
à ESCLAINVILLERS**

Le Président,

Alain DOVERGNE



Cet acte sera transmis en Sous-Préfecture le... 31/05/2021.....
Affiché le 31/05/2021.....

**AVENANT N°5
CONVENTION MISE A DISPOSITION LOCAUX
LES SPECTACLES D'AILLY SUR NOYE**

Vu la délibération du Bureau communautaire de la CCVN en date du 07 juillet 2009, portant sur la mise à disposition de bureaux et de lieux de stockage à l'association Les Spectacles d'Ailly sur Noye,
Vu l'avenant n°1 à la convention de mise à disposition en date du 1^{er} janvier 2012, relatif à la modification des modalités de calcul de la répartition des charges ;
Vu l'avenant n° 2 à la convention de mise à disposition en date du 19 décembre 2019, relatif à la modification des modalités de calcul de la répartition des charges,
Vu l'avenant n° 3 à la convention de mise à disposition en date du 19 décembre 2019, relatif à l'annulation des loyers et charges pour la période du 1^{er} avril au 31 décembre 2020 en raison de la crise sanitaire,
Vu l'avenant n° 4 à la convention de mise à disposition en date du 22 mars 2021, relatif à l'annulation des loyers et charges pour la période du 1^{er} janvier 2021 au 30 juin 2021, en raison de la crise sanitaire,

Considérant que l'état de crise sanitaire lié à l'épidémie du virus COVID-19 perdure,
Au regard des motivations exposées dans le courrier de l'Association Les Spectacles d'Ailly sur Noye du 29 avril 2021,
Considérant que le spectacle « Le Souffle de la Terre » constitue un évènement culturel majeur sur le territoire et au-delà,
Compte tenu des possibilités dont la CCALN disposent pour venir en soutien à cette association,

IL A ETE CONVENU CE QUI SUIT :

• **Article 1 : OBJET :**

Les loyers et charges dus par l'association Les Spectacles d'Ailly sur Noye portant sur les locaux occupés au complexe sportif Pierre Normand à Ailly sur Noye, sont annulés à compter du 1^{er} juillet 2021 au 31 décembre 2021.

Les autres dispositions de la convention demeurent inchangées.

L'Association Les Spectacles d'Ailly sur Noye

Monsieur Christian De Caffarelli

FAIT A MOREUIL, le 27 MAI 2021

La CCALN

Monsieur Alain DOVERGNE

